



**RETURN BIDS TO :**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Service correctionnel Canada (SCC)

Par courriel : [bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA](mailto:bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA)

Attention : Danielle Cameron

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Proposal to: Correctional Service Canada**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments — Commentaires :**

**Issuing Office – Bureau de distribution**

Correctional Service Canada (CSC)  
340 Laurier Ave West / avenue Laurier Ouest  
Ottawa, ON

<b>Title — Sujet:</b> Projet de réinsertion sociale avec des groupes confessionnels (PRSGC)	
<b>Solicitation No. — No. de l'invitation</b> 21120-21-3616855	
<b>Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation</b> 004	<b>Date:</b> Le 26 février 2021
<b>GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG</b> 21120-21-3616855	
<b>Solicitation Closes — L'invitation prend fin</b> at / à : <b>14h00 HNE</b>  on / le : <b>le mercredi 3 mars 2021</b>	
<b>F.O.B. — F.A.B.</b> Plant – Usine:                      Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre:	
<b>Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:</b>  Danielle Cameron <a href="mailto:Danielle.Cameron@csc-scc.gc.ca">Danielle.Cameron@csc-scc.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – No de téléphone:</b> (343) 542-9350	<b>Fax No. – No de télécopieur:</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction:</b> <b>Destination des biens, services et construction:</b>  Various Locations in Canada / Divers endroit au Canada	
<b>Instructions:</b> See Herein <b>Instructions :</b> Voir aux présentes	



## La modification 004 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 7 à 18 reçues au cours de la période d'invitation.
- 

### 1. Questions et réponses 7 à 18:

#### Question 7 :

Dans la partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, le SCC demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en trois (3) sections distinctes : la soumission technique, la soumission financière et les attestations à présenter dans des documents reliés distincts. Est-ce que le document de soumission de la proposition doit aussi être joint avec les cases appropriées remplies ou cochées, ou est-ce que cela doit être fait seulement à l'attribution du contrat ?

#### Réponse 7 :

Oui, les documents de proposition de la soumission peuvent également être joints (soumission technique, soumission financière et attestations) avec les cases appropriées remplies ou cochées.

#### Question 8 :

Répondre aux quatre (4) critères techniques obligatoires est-il suffisant, ou est-ce que l'on s'attend à ce que le soumissionnaire donne un aperçu de la façon dont il exécute l'énoncé des travaux (EDT) du PRSGC?

#### Réponse 8 :

Une soumission doit satisfaire aux exigences de l'invitation à soumissionner et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires (O1, O2, O3 et O4) pour être déclarée recevable. Vous pouvez inclure dans votre soumission un aperçu de la façon dont le soumissionnaire peut exécuter l'EDT.

#### Question 9 :

À la section II : Soumission financière, il est indiqué que le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Cet énoncé exige-t-il que le soumissionnaire inclue le montant des taxes applicables, ou est-ce que cela doit être fait lors de l'attribution du contrat ?

#### Réponse 9 :

Les taxes applicables peuvent être indiquées séparément dans la soumission financière ou être calculées à l'attribution du contrat.

#### Question 10 :

En ce qui concerne la Section III – Attestations. Les attestations de sécurité spécifiques doivent-elles être soumises (c'est-à-dire : cote de fiabilité du personnel) avec la soumission? Ou bien la soumission (Dispositions relatives à l'intégrité à la page 11, Liste des noms des membres du conseil à la page 12, Exigences relatives à la sécurité à la page 13, et conformité à l'Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité) est-elle l'attestation requise pour la proposition de soumission?

#### Réponse 10 :

L'exigence de sécurité (c'est-à-dire : les attestations de sécurité pour la cote de fiabilité du personnel ou la vérification d'organisation désignée [VOD]) n'est requise qu'avant l'attribution d'un contrat. Les dispositions relatives à l'intégrité et la liste des noms à la page 11 de la DP peuvent être incluses dans votre proposition de soumission ou fournies avant l'attribution du contrat.

#### Question 11 :

Est-il acceptable de soumettre une copie de la police d'assurance actuelle si elle satisfait aux exigences en matière d'assurance?

#### Réponse 11 :

Oui, cela est acceptable.



Question 12 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT), le terme « client » fait référence aux délinquants. Dans chaque critère technique obligatoire (O1, O2, O3 et O4), le « client » est toujours le délinquant, par exemple dans O1, l'organisation est le groupe confessionnel, mais la personne servie par le groupe confessionnel est le « client ». Ai-je bien compris?

Réponse 12 :

Non, dans le critère O1, le client est le groupe confessionnel. Dans le critère O2, le client est les organismes (voir O2 pour la définition des organismes). Veuillez noter que les critères techniques obligatoires ont été modifiés pour supprimer « Nom du client » de A), a. où.

Question 13 :

En me référant au critère O3 des critères techniques obligatoires, je crois comprendre qu'il s'agit de questions sur l'expérience du travail auprès de personnes spécifiques de sorte que sous a. où, le « client » est la personne qui est soutenue dans sa réinsertion sociale, est-ce exact?

Réponse 13 :

Oui, le client est la personne soutenue. Veuillez noter que les critères techniques obligatoires ont été modifiés pour supprimer « Nom du client » de A), a. où.

Question 14 :

Dans les critères techniques obligatoires, par « Nom et adresse de l'organisation », demande-t-on l'adresse de notre propre organisation fournissant les services confessionnels?

Réponse 14 :

Non, le soumissionnaire doit fournir le nom et l'adresse de l'organisation où l'expérience a été acquise.

Question 15 :

Dans les critères techniques obligatoires, lorsqu'on décrit un projet en cours, est-il acceptable de mettre « présent » comme date de fin?

Réponse 15 :

Oui, cela est acceptable.

Question 16 :

À la page 10 de la DP, section 1.2 Évaluation financière, il est dit ce qui suit : *Veuillez noter qu'une évaluation financière distincte sera performée pour chaque endroit (ville)*. Le soumissionnaire est-il tenu de remplir et d'inclure une annexe B – Base de paiement proposée distincte pour chacun des endroits (ville) ou tous les endroits (ville) peuvent-ils être inclus dans une seule annexe B – Base de paiement proposée?

Réponse 16 :

Oui, les soumissionnaires peuvent remplir une annexe B – Base de paiement proposée dans un seul document pour tous les endroits (ville) pour lesquels ils présentent une soumission. Une évaluation financière distincte sera effectuée pour chacun des endroits (ville).

Question 17 :

En ce qui a trait à la base de paiement proposée, la demande parle d'un octroi, par exemple, de 900 heures pour la région de Granby pour la prochaine année, mais je n'ai pas vu le taux horaire. Est-ce le même que les années passées?

Réponse 17 :

Les soumissionnaires doivent inclure le taux horaire ferme tout inclus qu'ils veulent proposer dans leur soumission financière en utilisant l'annexe B – Base de paiement proposée, pour toutes les périodes.



Question 18 :

En ce qui a trait à l'Assurance, 12.1 Assurance de responsabilité civile commerciale, nous sommes prêts à fournir le certificat d'assurance. Notre courtier aimerait avoir une adresse spécifique pour « le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada »?

Réponse 18 :

SVP noter que le certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance n'est pas requis à la date de clôture de l'invitation. Par contre, le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance autorisée à faire affaires au Canada qui confirme que, si l'on attribue un contrat au soumissionnaire à la suite de la demande de soumissions, celui-ci sera assuré conformément aux Exigences en matière d'assurance décrites à la clause 12 de la PARTIE 6.

Si une adresse est requise pour le courtier, veuillez utiliser l'adresse suivante :

340 avenue Laurier Ouest  
Ottawa, ON  
K1A 0P9

TOUTE LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.